

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU 2 DÉCEMBRE 2019

- CONTEXTE
- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017
- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



CONTEXTE

- CONTRAT DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC DU 1^{ER} NOVEMBRE 2005 AU 31 OCTOBRE 2018 PROLONGÉ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019
- CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE 8 ANS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2020 (APPEL D'OFFRE EN COURS)
- CONVENTION D'ÉCHANGE DE TONNAGES AVEC LE SMITOM LOMBRIC DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2018 (18 000 TONNES)
- PROCESS : TRAITEMENT PAR MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE → PRODUCTION DE BIOGAZ VALORISÉ EN ÉLECTRICITÉ ET PRODUCTION DE COMPOST VALORISÉ EN AGRICULTURE
- CAPACITÉ TECHNIQUE GLOBALE DE L'INSTALLATION DE 100 000 TONNES/AN :
 - ✓ ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) : 65 000 TONNES
 - ✓ DÉCHETS VERTS (DV) : 17 500 TONNES
 - ✓ BIODÉCHETS : 17 500 TONNES

- **ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES :**
 - ✓ ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE DU 17.01.17 : RABAISSEMENT DE SEUILS SUR LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES (GROUPES ELECTROGENES) ET INTÉGRATION D'EXIGENCES SUR LA DÉTECTION ET LA LUTTE INCENDIE
 - ✓ ÉVOLUTION DES SEUILS CONCERNANT NO_x ET SO₂ SUR LES GE AU TITRE DE L'ARRÊTÉ DU 3 AOÛT 2018 (2019)
 - ✓ ANALYSE DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES RELATIVES AU SECTEUR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS + CONSITUTION DU RAPPORT DE BASE (2019)

- **VISITES D'INSPECTION DRIEE :** SEPTEMBRE 2017, FÉVRIER 2018 ET AVRIL 2019

- **VISITES D'INSPECTION DDPP :** AOÛT 2017, FÉVRIER 2018 ET SEPTEMBRE 2019 \ OBTENTION D'UN AGRÉMENT SANITAIRE DEPUIS MAI 2018

- **PLAN D'URGENCE AVEC LE SDIS 91** VALIDÉ EN 2016 INTÉGRANT MISE À JOUR DE L'INSTALLATION ET INTERFACE AVEC LE SIVOM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

FAITS MARQUANTS

- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE DU 17.01.17
- DÉMARRAGE D'UN 2ND GROUPE ÉLECTROGÈNE (JANVIER 2017)
- MISE EN PLACE DE MOYENS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES DISPOSITIFS DE LUTTE INCENDIE (T1/2017)
- RÉALISATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (AVRIL 2017)
- RECONDUCTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION (AVRIL 2017)
- REDÉMARRAGE DE LA STEP SUITE INCIDENT DE 2016 (MAI 2017)
- TRAVAUX DIGESTEUR K230 : DÉMOLITION\RECONSTRUCTION DU VOILE INTÉRIEUR





**CONSOLIDATION DES
MOYENS DE LUTTE ET DE
DÉTECTION INCENDIE :**

BARDAGE COUPE-FEU 2H

DÉTECTION IR ET CAMÉRAS
THERMIQUES SUR LA FOSSE

CANONS À EAU AUTOMATISÉS
\
GROUPE MOTOPOMPE \
RESERVE EAUX INCENDIE

RIDEAU D'EAU BOW WINDOW



**SYSTÈME DE DÉLUGE SUR LES TRANSPORTEURS ALLANT VERS L'ATELIER MÉTHANISATION
(MUR COUPE-FEU 2H)**

EXTINCTION AUTOMATIQUE DÉDIÉE AUX BENNES FMA

EXTINCTION AUTOMATIQUE DES 4 LOCAUX ÉLECTRIQUES

NOUVEAU SYSTÈME DE DÉTECTION SUR L'ATELIER COMPOSTAGE

BANDES AUTO-EXTINGUIBLES AUX TRAVERSÉES DE BÂTIMENTS

ARRÊT AUTOMATISÉ DU PROCESS EN CAS DE DÉTECTION INCENDIE

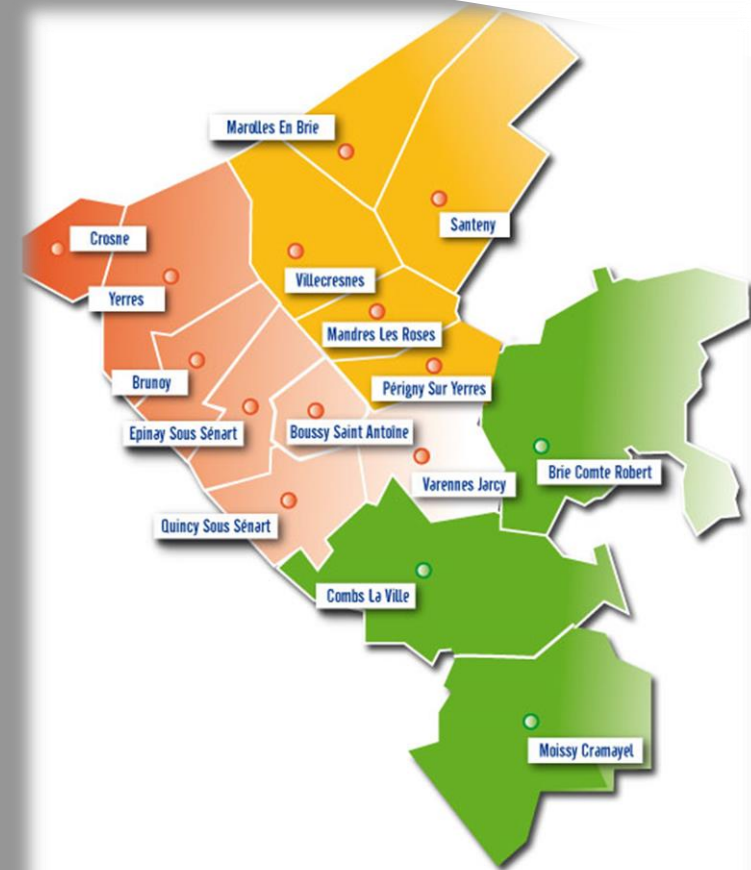
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

TONNAGE : 44 062 TONNES (+1,6%/2016)
 TAUX DE TRAITEMENT DE 101%
 TAUX DE MÉTHANISATION DE 100%

DÉCHETS VERTS :

TONNAGE : 14 165 TONNES (-0,4%/2016)
 TAUX DE TRAITEMENT DE 100%

BIODÉCHETS : 52 TONNES





■ VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- ✓ PRODUCTION BIOGAZ : 2 848 283 M³ DONT 98% VALORISÉS SUR GE
- ✓ PRODUCTION ÉLECTRICITÉ : 5 600 300 KW (+50,5%/2016)



■ VALORISATION AGRONOMIQUE

- ✓ LIVRAISON DE 18 594 TONNES DANS UN RAYON DE 25KM AUTOUR DU SITE + MISE À DISPOSITION DES PARTICULIERS (DÉCHÈTERIE)
- ✓ QUALITÉ DU COMPOST À LA NORME NFU 44 051

■ VALORISATION MATIÈRE → 479 TONNES DE FERRAILLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- **EFFLUENTS LIQUIDES**
 - ✓ EAUX USÉES : **CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJET**
 - ✓ EAUX PLUVIALES : **CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJET**

- **BRUIT : CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS D'ÉMISSION** (MESURES RÉALISÉES EN DÉCEMBRE 2015)

- **REJETS ATMOSPHÉRIQUES**
 - ✓ **GROUPES ELECTROGÈNES : 2 NON CONFORMITÉS SUR NO_x (RÉGLAGE MOTEUR) ET SO₂ (H₂S DANS BIOGAZ) ET AUTRES SEUILS CONFORMES → ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE**
 - ✓ **CHAUDIÈRE : 1 NON CONFORMITÉ SUR CO (REGLAGE CHAUDIÈRE + GNR) ET AUTRES SEUILS CONFORMES → ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE**
 - ✓ **BRÛLEUR DE SÉCURITÉ : 1 NON CONFORMITÉ SUR CO ET AUTRES SEUILS CONFORMES** (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ → UTILISATION MOINS DE 500 HEURES PAR AN)

- **NIVEAU D'ODEURS**
 - ✓ **LIMITES DE PROPRIÉTÉ : CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJET**
 - ✓ **TRAITEMENT D'AIR HALL DE RÉCEPTION : 1 NON CONFORMITÉ SUR NIVEAU D'ODEURS ET AUTRES SEUILS CONFORMES** (CHARBON ACTIF)
 - ✓ **TRAITEMENT D'AIR BÂTIMENTS PROCESS : 1 NON CONFORMITÉ SUR NIVEAU D'ODEURS ET AUTRES SEUILS CONFORMES**

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001
BUREAU VERITAS
Certification



- CONVENTION D'ÉCHANGE DE DÉCHETS AVEC LE SMITOM LOMBRIC (AVRIL 2018)
- RECONDUCTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION (AVRIL 2018)
- AGRÉMENT SANITAIRE PROVISOIRE DÉLIVRÉ PAR LA DDPP (MAI 2018)
- MISE EN DEMEURE CONCERNANT LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES GROUPES ÉLECTROGÈNES (NO_x ET SO₂) ET DE LA CHAUDIÈRE (CO) (JUILLET 2018) PUIS LEVÉE DE MISE EN DEMEURE EN FÉVRIER 2019 SUITE AUX ACTIONS MISES EN ŒUVRE (CONTRÔLES INOPINÉS)
- RÉCEPTION DU DIGESTEUR K230 SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION (JUILLET 2018)
- PANNE D'ORIGINE ÉLECTRIQUE ENGENDRANT UN ARRÊT PARTIEL DE L'INSTALLATION (JUILLET 2018)
- PROLONGATION DU CONTRAT DE DSP JUSQU'AU 31.12.19 (OCTOBRE 2018)

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

TONNAGE : 57 074 TONNES (+29,5%/2017)
TAUX DE TRAITEMENT DE 101%
TAUX DE MÉTHANISATION DE 93%

DÉCHETS VERTS :

TONNAGE : 13 861 TONNES (-2,1%/2017)
TAUX DE TRAITEMENT DE 100%

BIODÉCHETS : 379 TONNES (+ 327 TONNES)





■ VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- ✓ PRODUCTION BIOGAZ : 3 294 076 M³ DONT 97% VALORISÉS SUR GE
- ✓ PRODUCTION ÉLECTRICITÉ : 6 306 993 KW (+12,6%/2017)

■ VALORISATION AGRONOMIQUE

- ✓ LIVRAISON DE 19 550 TONNES DANS UN RAYON DE 25KM AUTOUR DU SITE + MISE À DISPOSITION DES PARTICULIERS (DÉCHÈTERIE)
- ✓ QUALITÉ DU COMPOST À LA NORME NFU 44 051

■ VALORISATION MATIÈRE : 550 TONNES DE FERRAILLE

■ VALORISATION DE REFUS EN UVE : 13 335 TONNES (38% DES REFUS)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- **EFFLUENTS LIQUIDES**
 - ✓ EAUX USÉES : 2 NON CONFORMITÉS SUR MES ET HYDROCARBURES ET AUTRES SEUILS CONFORMES (ENTRETIEN RÉSEAU CONFORME → CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJETS)
 - ✓ EAUX PLUVIALES : CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJETS

- **BRUIT : CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS D'ÉMISSION** (MESURES RÉALISÉES EN JANVIER 2019)

- **REJETS ATMOSPHÉRIQUES (CONTRÔLES INOPINÉS)**
 - ✓ GROUPES ELECTROGÈNES : APRÈS REGLAGES MOTEURS ET UTILISATION D'HYDROXYDE FERRIQUE → CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJETS \ LEVÉE DE LA MISE EN DEMEURE
 - ✓ CHAUDIÈRE : APRÈS CHANGEMENT COMBUSTIBLE (BIOGAZ) → CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJETS \ LEVÉE DE LA MISE EN DEMEURE
 - ✓ BRÛLEUR DE SÉCURITÉ : 1 NON CONFORMITÉ SUR CO ET AUTRES SEUILS CONFORMES (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ → UTILISATION MOINS DE 500 HEURES PAR AN)

- **NIVEAU D'ODEURS**
 - ✓ LIMITES DE PROPRIÉTÉ : CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJET
 - ✓ TRAITEMENT D'AIR HALL DE RÉCEPTION : CONFORMITÉ SUR 100% DES SEUILS DE REJETS
 - ✓ TRAITEMENT D'AIR BÂTIMENTS PROCESS : 1 NON CONFORMITÉ SUR NIVEAU D'ODEURS ET AUTRES SEUILS CONFORMES (ÉTUDE DISPERSION DES ODEURS)

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE L'INSTALLATION

- **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE INTÉGRANT ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET ÉTUDES**

- **TRAVAUX D'OPTIMISATION :**
 - ✓ GROUPE ÉLECTROGÈNE DE NOUVELLE GÉNÉRATION
 - ✓ AMÉLIORATION CAPTATION MATIÈRE ORGANIQUE EN CHAÎNE DE TRI
 - ✓ SYSTÈME D'INTRODUCTION HYDROXYDE FERRIQUE MÉCANISÉ
 - ✓ AMÉLIORATION DES ATELIERS COMPOSTAGE ET AFFINAGE

- **PRODUCTION D'UN COMPOST LABELISÉ TERROM® (RÉFÉRENTIEL QUALITÉ PLUS EXIGENT QUE LA NORME NFU 44 051)**

- **MISE EN PLACE DE LA NORME ISO 50001**

- **DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS POUVANT DÉBOUCHER SUR UNE AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT (OMR, BIODÉCHETS)**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DU 2 DÉCEMBRE 2019**

**MERCI DE
VOTRE ATTENTION**